

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 10 septembre 2020

La Fédération CINOV signe l'accord de branche BETIC sur le dispositif spécifique d'activité partielle

Afin d'apporter une première réponse aux suites de la crise sanitaire COVID 19, la Fédération CINOV a signé le 10 septembre avec les partenaires sociaux de la branche BETIC un accord relatif au dispositif spécifique d'activité partielle.

Sous réserve de son extension par l'administration, par cet accord, les entreprises dont l'activité des salariés se trouve réduite durablement, dans la limite de 40 % de l'horaire de travail, vont pouvoir accéder à l'aide de l'Etat prévue par la loi du 17 juin 2020 et le décret du 28/07/2020 (chômage partiel de longue durée).

L'accord rappelle notamment les activités et salariés éligibles, le niveau d'indemnisation des salariés dont l'horaire de travail est réduit, ainsi que les droits qui leur sont maintenus pendant la période concernée. En outre, il invite les entreprises à respecter des principes de modération salariale pour leurs salariés ayant la qualité de mandataire social. A cet égard, la Fédération CINOV tient à souligner que dans les TPE-PME, en période économiquement difficile, les dirigeants qui « ont pris le risque d'entreprendre », sont très souvent les premiers à appliquer le principe de modération salariale.

Pour faciliter la mise en œuvre du dispositif par les entreprises, particulièrement les TPE-PME, un modèle de document unilatéral utilisable par les entreprises après homologation par la DIRECCTE est annexé à l'accord.

En complément, l'accord prévoit que la commission paritaire TPME récemment créée (accord du 29 juillet 2020) examinera deux fois par an les conséquences de l'application du dispositif aux TPE-PME.

Au-delà de ce texte, la Fédération CINOV rappelle son attachement à l'accompagnement des entreprises et salariés de la branche face aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Dans ce cadre, la fédération CINOV va présenter de nouvelles propositions aux partenaires sociaux dans les prochaines semaines pour soutenir plus spécialement les TPE-PME.

Contacts Presse :

Estelle MOTTET 06 08 92 12 35 – mottet@cinov.fr

Camille PAPLOREY 06 46 02 62 70 – camille.paplorey@rp-carrees.com

Jordan CALIME 06 26 03 69 36 – jordan.calime@rp-carrees.com

Pour échanger avec un porte-parole de la Fédération CINOV
au sujet du plan de relance de l'économie, cliquez [ici](#).

A propos de CINOV

70 000 entreprises, 140 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires, c'est 1 000 000 de collaborateurs pour relever le défi français de la compétitivité et de l'emploi. CINOV est une fédération patronale représentative de 13 syndicats et 15 chambres régionales des métiers de la prestation de services intellectuels du conseil, de l'ingénierie et du numérique (Branche BETIC). CINOV est membre fondateur et administrateur des principaux organismes nationaux et internationaux : les confédérations nationales CPME et UNAPL, l'Opérateur de Compétences (OPCO) ATLAS et FIF.PL, les organismes de qualification OPQIBI et OPQCM et les fédérations internationales et européennes FIDIC et EFCA. La Fédération CINOV est également administrateur-fondateur de l'IPTIC (Institut de Promotion des Techniques de l'Ingénierie et du Conseil), administrateur de l'IDCE (Institut pour le Développement du Conseil d'Entreprise), de l'OPIIEC (observatoire paritaire) de l'Association Bilan carbone, de l'Alliance HQE, d'ADN Construction et de CONSTRUCTION21.

Suivre notre actualité

- www.cinov.fr
 - <https://leblog.cinov.fr/>
 - <https://covid19.cinov.fr/>
- Twitter : <https://twitter.com/FederationCINOV>
 - LinkedIn : [@FederationCINOVLinkedin](#)

Contacts Presse :

Estelle MOTTET 06 08 92 12 35 – mottet@cinov.fr
Camille PAPLOREY 06 46 02 62 70 – camille.paplorey@rp-carrees.com
Jordan CALIME 06 26 03 69 36 – jordan.calime@rp-carrees.com